



S.I.V.O.S. des Communes de MARQUAY et TAMNIES (Siren : 252402011)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU)
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Tamniès
Arrondissement	Sarlat-la-Canéda
Département	Dordogne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	15/10/1973
Date d'effet	15/10/1973

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Michel Lamaze

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	24620 TAMNIES
Téléphone	05 53 29 68 95
Fax	05 53 29 68 68
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	972
Densité moyenne	21,83

Périmètres

Nombre total de membres : 2
- Dont 2 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
24	Marquay (212402556)	581
24	Tamniès (212405443)	391

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Développement et aménagement social et culturel
- Activités péri-scolaires <i>assurer la gestion et le fonctionnement du regroupement pédagogique entre les écoles des communes, en ce qui concerne :</i> 1. <i>le fonctionnement des classes maternelles et primaires : achat de livres, fournitures scolaires, ainsi que les petits équipements tels que matériel pédagogique, matériel informatique, sportif, ludique, petit mobilier pour le couchage des enfants de la maternelle ainsi que la gestion du personnel suivant : l'Assistante Territoriale Spécialisée de Ecoles Maternelles.</i> 2. <i>le fonctionnement d'un transport scolaire assurant la navette entre les deux écoles existantes, en convention avec le Conseil Général. Le SIVOS prend en charge la participation demandée par le Conseil Général pour le Transport Scolaire ainsi que l'assurance des élèves transportés et de l'agent en charge de leur sécurité dans le bus scolaire.</i> 3. <i>participation financière aux animations dans le cadre des activités scolaires</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)